

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission01-mars-2006Date de révision07-févr.-2023Version2.5

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11401

Nom du produit Barium Chloride Dihydrate

Synonymes Barium dichloride dehydrate

Numéro CAS 10326-27-9

CE n° (numéro d'index UE) 233-788-1

Numéro d'index 056-004-00-8

Formule BaCl<sub>2</sub> • 2H<sub>2</sub>O

Masse molaire 244.26 g/mole

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** À l'usage des laboratoires.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

HACH LANGE FRANCE S.A.S. 8, mail Barthélémy Thimonnier F-77185 Lognes Tél. +33 (0) 169 67 34 96 info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA Venecoweg 19 B-9810 Nazareth Tél. +32 (0)15 42 35 00 info-benelux@hach.com

HACH LANGE Rorschacherstrasse 30 a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 info-ch@hach.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

B: Chemtrec +32 2 808 32 37 CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

FR / EGHS Page 1/16

# **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 3 - (H301)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CAS 10326-27-9 Contient Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection et des vêtements de protection

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### PBT & vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères des substances PBT/vPvB définis par REACH à l'annexe XIII

# Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

	Nom chimique	CAS No.	%	Classification selon	Limite de	Facteur M	Facteur M
	1	EC No.	massique	le rèalement (CE)	concentration		(long terme)
		Index No.		nº 1272/2008 [CLP]			(
- 1		muex No.		11° 12 <i>12</i> 12006 [GLP]	Specifique (LCS)		

FR / EGHS Page 2/16

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Du chlorure de	10326-27-9	100%	Tox. Aiguë 3 - H301	-	-	-
baryum (BaCl2),	-		Irritation des Yeux 2 -			
dihydraté	-		H319			
			Tox. Aiguë 4 - H332			
			Aquatique Chronique			
			4 - H413			

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale			heures - vapeurs -	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté 10326-27-9	118 mg/kg	Aucun n'a été signalé	>= 1.1 mg/L	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé

# Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Conseils généraux

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration Inhalation

artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Sensation de brûlure. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

FR / EGHS Page 3/16

Note au médecin Traiter les symptômes.

# Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement Moyens d'extinction appropriés

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et

chimique toxiques.

Produits de combustion dangereux Cette matière ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés Informations supplémentaires

conformément aux réglementations locales.

# Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération

de poussières. Ne pas respirer les poussières.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur

les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

FR / EGHS Page 4/16

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter toute génération de poussières.

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver sous clé ou dans une

zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Mesures de gestion des risques Réagent de laboratoire.

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France	Suisse
Du chlorure de baryum (BaCl2),	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
dihydraté			STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>
10326-27-9			

Dose dérivée sans effet (DNEL

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

Informations supplémentaires

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

**Équipement de protection** 

individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Gants					
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				

FR / EGHS Page 5/16

Version 2.5

Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	0,20 mm	>30 minutes
Porter des gants de protection	0,70 mm	>480 minutes
en Viton™		

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire

dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un

appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Recommended filter type: ABEK-P3.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Couleur blanche Odeur Inodore

Seuil olfactif Sans objet

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Masse molaire 244.26 g/mole

**pH** 5.2 - 8.2 50 g/L

Sans objet

Melting point / freezing point 963 °C / 1765.4 °F

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition Taux d'évaporation 1560 °C / 2840 °F

Pression de vapeur Sans objet

Densité de vapeur relative Aucune donnée disponible

Densité 3.100

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Aucune donnée disponible

Partage

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition 100 °C / 212 °F

Viscosité dynamique Sans objet
Viscosité cinématique Sans objet

FR / EGHS Page 6/16

@ 20 °C

**Densité relative** 3.86 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité(s)

## Hydrosolubilité

Classement de la solubilité de l'eau	<u>Hydrosolubilité</u>	Hydrosolubilité Température_
Complètement soluble	> 375000 mg/L	20 °C / 68 °F

#### Solubilité dans d'autres solvants

Nom chimique	classification de solubilité	<u>Solubilité</u>	Solubilité Température	
Acides	Soluble	> 1000 mg/L	25 °C / 77 °F	
Méthanol	Soluble	> 1000 mg/L	25 °C / 77 °F	

#### Corrosivité du Metal

Taux de Corrosion de L'acierSans objetTaux de Corrosion de L'aluminiumSans objet

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité Sans objet Limite inférieure d'explosivité Sans objet

Propriétés d'inflammabilité

Point d'éclair Sans objet

Inflammabilité

Limite supérieure d'inflammabilité:Aucune donnée disponibleLimite inférieure d'inflammabilitéAucune donnée disponible

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible.

Masse volumique apparente 1350 kg/m<sup>3</sup>

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

FR / EGHS Page 7/16

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la Chlorures. Chlorure d'hydrogène.

décomposition

# **Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion Nocif par inhalation

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté	Rat DL₅o	118 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	IUCLID

#### Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté	Rat CL <sub>50</sub>	>= 1.1 mg/L	4 heures	Aucun n'a été signalé	ECHA

#### L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Sans objet

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

# Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

ſ	Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose	Durée	Résultats	Principales
			-	rapportée	d'exposition		références de la
							littérature et sources
							de données

FR / EGHS Page 8/16

Du chlorure de baryum (BaCl2),	EpiDerm Skin Model (Directive	Humain	10 mg	42 heures	Non corrosif ou irritant pour la peau	ECHA
dihydraté	2000/33/EC, B.27)					

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour les yeux.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition		Principales références de la littérature et sources de données
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté	Test de Draize	Lapin	100 mg	72 heures	irritant pour les yeux	ECHA

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### Sensibilisation cutanée Voie d'exposition:

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihvdraté	Local Assay ganglion	Souris	Aucune réaction de sensibilisation n'a étée observée.	ECHA

#### STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté	Rat LD∟₀	300 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	RTECS

#### STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de	Dose	Durée	Effets toxicologiques	Principales références de la

FR / EGHS Page 9/16

	résultat final	rapportée	d'exposition		littérature et sources de données
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté	Rat TD∟∘	91 mg/kg		Behavioral Altération de conditionnement classique Sang Inhibition enzymatique, induction ou modification des taux sanguins ou de tissus (multiples effets d'enzymes)	RTECS

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté	La conversion génique et la recombinaison mitotique	Saccharomyces cerevisiae	14 mmol/L	Aucun n'a été signalé	Résultat positif du test de mutagénicité	RTECS

Mélange invivo **Data** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance invivo **Data**Aucune donnée disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

### Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté	Rat NOAEL	91 mg/kg	2 années	Non cancérogène	ECHA

# Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### Oral voie d'exposition:

	Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Ī	Du chlorure de	Rat	84 mg/kg	24 semaines	Effets paternels	RTECS

FR / EGHS Page 10/16

baryum (BaCl2),	TDLo	Spermatogenèse (y compris le
dihydraté		matériel génétique, la
		morphologie du sperme, la
		mobilité et le nombre)

#### Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# **Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<u>Mélange</u>

**Toxicité aquatique aiguë:** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

**Toxicité aquatique chronique:** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance

**Toxicité aquatique aiguë:** Les données de test présentées ci-dessous.

Crustacés:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté	48 Heures	Daphnia magna	CE <sub>50</sub>	14.5 mg/L	Fournisseur SDS

**Toxicité aquatique chronique:** Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

**Mélange** Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Mélange:** Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau

Coefficient de Partage

Aucune donnée disponible

FR / EGHS Page 11/16

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

Potentiel d'appauvrissement de la

Aucune information disponible

couche d'ozone (PACO):

# Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

#### Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

#### Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales. Emballages contaminés

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour **Autres informations** 

laquelle le produit a été utilisé.

# **Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN1564

d'identification

COMPOSÉ DE BARYUM, N.S.A.

14.2 Nom d'expédition 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

6.1

14.4 Groupe d'emballage Ш

Description UN1564, COMPOSÉ DE BARYUM, N.S.A. (Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté),

FR / EGHS Page 12/16

6.1, III

**14.5 Polluant marin** Sans objet **14.6 Précautions particulières à** 177, 223, 274

prendre par l'utilisateur

N° d'urgence F-A, S-A 14.7. Transport en vrac Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**ADR** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN1564

d'identification

**14.2 Nom d'expédition** COMPOSÉ DE BARYUM, N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

Étiquettes 6.1

14.4 Groupe d'emballage III

**Description** UN1564, COMPOSÉ DE BARYUM, N.S.A. (Du chlorure de baryum (BaCl2), dihydraté),

6.1, III

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

**14.6 Précautions particulières à** 177, 274, 513, 587

prendre par l'utilisateur

Code de classification T5
Code de restriction en tunnel (E)

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro UN1564

d'identification

**14.2 Nom d'expédition** Composé de baryum, n.s.a.

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4 Groupe d'emballage

**Description** UN1564, Composé de baryum, n.s.a., 6.1, III

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet14.6 Précautions particulières à A3, A82

prendre par l'utilisateur

Code ERG 6L

#### Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un ensemble. L'information dans cette section concerne l'ensemble comme un tout.

# Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants Sans objet

FR / EGHS Page 13/16

#### Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

Non contrôlé

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Inventaires internationaux

**EINECS/ELINCS** Est conforme **TSCA** Est conforme **DSL/NDSL** Est conforme Est conforme **ENCS** Est conforme **IECSC KECL - Existing substances** Est conforme **PICCS** Est conforme Est conforme AICS (Australie)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

# **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Date d'émission** 01-mars-2006

Date de révision 07-févr.-2023

Remarque sur la révision Nouvelle FDS.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

FR / EGHS Page 14/16

\*\* Désignation de danger

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies

de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE Estimation de la toxicité aiguë
CAS Chemical Abstracts Service Number

Plafond Valeur limite maximale

CLP à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

[règlement (CE) No. 1272/2008]

DNEL Dose dérivée sans effet (DNEL

CE European Community

ECHA ECHA (The European Chemicals Agency)
CE50 Effective Concentration to 50% of a test population

EEC European Economic Community

EN European Standard

IMDG Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

IATA Association internationale du transport aérien (IATA)

IATA-DGR Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises

dangereuses

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques

IUCLID IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiaues)

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

DMENO Dose minimale avec effet nocif observé

LOAEC Concentration minimale avec effet nocif observé

CL50 Concentration létale 50%

DL50 Dose létale 50%

LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la

réglementation)

MAK Concentration Maximum estimée Allemange (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)

NOAEL DSENO (Dose sans effet nocif observé)
CSENO Concentration sans effet toxique observé

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du

travail des États-Unis)

PEC Predicted Effect Concentration

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No.

1907/2006])

RID Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin

de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

SKN\* Désignation « Peau »
SKN+ Sensibilisation cutanée

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

SVHC Substances of Very High Concern

TLV Valeur Limite d'Exposition

TRGS Technical rules for hazardous substances, Germany

TSCA Substances Toxiques de contrôle

UN United Nations

vPvB very persistent and very bioaccumulative

VOC Composés organiques volatils

AwSV Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

FR / EGHS Page 15/16

#### Voir Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil en matière de formation

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Limitations relatives à l'utilisation Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 16/16